



## **Comité Technique ministériel du 3 octobre 2019**

### **Compte-rendu**

#### **1°) Annonces du Ministre suite au suicide de notre collègue Christine Renon**

**Le ministre** insiste longuement sur l'unité de « notre maison ». « Nous sommes une seule et même institution ». Il indique qu'il est allé, juste après le drame, à Pantin, pour parler avec les personnels. « On était d'accord sur beaucoup de choses ».

Il fustige « des polémiques inutiles », faisant référence aux premières réactions dans la presse sur le statut de directeur, « mais je sais que vos organisations ne sont pas comme ça ».

Sur la direction d'école : « nous devons travailler à des progrès en la matière ». La question du directeur ne fait pas consensus. Mais l'immobilisme n'est pas solution. Nous devons nous mettre autour de la table sur cette question. Nous sommes en co-responsabilité. Sur cette question, la comparaison internationale n'est pas inutile. C'est aussi un sujet qui implique les collectivités territoriales, elles seront associées. Encore une fois : « Si nous n'avons pas de consensus, nous n'avancerons pas. Il faut se co-responsabiliser. » « **Je vous propose un comité consultatif permettant de réfléchir à la direction d'école** ».

« On va faire un questionnaire : des GT avec vous pour l'élaborer. » On va réunir dans chaque département des représentants des directeurs d'école : une sorte de **groupe Blanchet des directeurs d'écoles** ». [NDR : Créés en 2006, les « groupes Blanchet » comportent un certain nombre de chefs d'établissement, et fréquemment leurs représentants syndicaux. Ils sont généralement chargés du « suivi » de la mise en œuvre des politiques scolaires, en concertation directe avec les autorités académiques].

Il y aura à votre demande un **CHSCTM** sur la prévention des suicides.

Puis il invite le nouveau DGRH à se présenter : il aura des chantiers extrêmement importants, « il a une grande expérience du dialogue social. »

Enfin le ministre termine par un mot sur la concertation sur la réforme des retraites à discuter. « Nous nous retrouvons avec le ministre JP Delevoye la semaine prochaine pour travailler à l'évolution des rémunérations et articuler à ça l'évolution de l'exercice des métiers ».

Un texte est lu, au nom des syndicats **FSU, SGEN-CFDT, UNSA, CGT, SUD** qui dénonce les conditions de travail, mais qui ne dit pas un mot des réformes. Il demande « des actes forts, des décisions rapides et concrètes non seulement pour la direction d'école et pour le premier degré, mais aussi pour tous les personnels. »

**La FNEC FP-FO** avait proposé que ce soit le courrier de l'intersyndicale du 93, qui a le mérite de citer les contre-réformes « rejetées » par les personnels, qui soit lu. Il sera remis au ministre sans être lu.

**La FNEC FP-FO** fait une déclaration (annexe).

Le ministre remercie l'intersyndicale et répond à la déclaration de FO : « Vous venez de greffer toutes une série de sujets, c'est dangereux. Cette tonalité ne sert pas notre pays. L'immobilisme n'est pas la solution. »

**FSU** : « Quand on construit une réforme, il faut avoir une pensée pour ceux qui vont la mettre en œuvre. Le dialogue social, c'est aussi s'écouter. On a réussi à le faire par le passé : PPCR par exemple. »

**L'UNSA** : on vous remercie de votre présence. Sur les annonces que vous venez de faire. Il y a dans cette situation dramatique l'expression d'un profond malaise. Focale portée sur la direction d'école. Nous serons co-responsables dans la construction des réponses. Il y a des mesures d'urgences à prendre.

**Le ministre** conclut avant de partir sur l'importance des chantiers qu'il souhaite mener :

1°) *la direction d'école*

2°) *les retraites et les rémunérations*

« On fait tous partie de la solution. Ce qui nous incombe c'est une « tonalité de progrès. »

## **2°) Projet de décret relatif à l'organisation des services déconcentrés**

**FSU** : ça va trop loin.

**UNSA** : nous ne sommes pas des fétichistes de l'académie. On ne sait pas trop comment se positionner. On verra à l'issue des échanges sur les amendements.

**SGEN-CFDT** : beaucoup de remerciements sur les documents présentés et les garanties (?) données par le ministère. Il faudrait plus de collégialité autour du recteur de région académique. Ça fait beaucoup de réformes en peu de temps. Il va falloir plus de dialogue social.

**FNEC FP-FO** : Après la présentation en CTM du décret fusionnant les académies de Caen et de Rouen ainsi que de l'arrêté instaurant la possibilité de tenir conjointement les CTA, CTSA, CHSTCTA des deux académies, les récentes réunions conjointes des CTA et CTSA dans les régions académiques, ainsi que le projet de décret présenté aujourd'hui, démontrent que le ministère prépare la généralisation de cette expérimentation. FO reste opposée à cette fusion, ainsi qu'aux mutualisations en cours.

Aux rectorats de Rouen et de Caen, comme ailleurs, les personnels restent mobilisés contre la destruction de leurs missions et contre la destruction de leur outil de travail.

Le projet de décret qui nous est présenté renforce les prérogatives des recteurs de région académiques. Ainsi, le « *recteur de région académique peut évoquer, par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et pour une durée limitée, tout ou partie d'une compétence d'un ou des recteurs d'académie de la région, à des fins de coordination régionale. Dans ce cas, il prend la décision correspondante en lieu et place du recteur d'académie concerné.* »

C'est bien la mise en place progressive d'Agences Régionales de l'Education. Où est le ministère dans tout ça ?

Le recteur de Région peut tout faire :

- propose la mise en place de politiques communes au niveau régional et la création de services régionaux.
- fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique
- arrête l'organisation fonctionnelle et territoriale de la région académique
- arrête un schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies, qui fait mention des services régionaux, interacadémiques et interrégionaux
- crée par arrêté des services régionaux pour toute question relevant de ses attributions autres que celles relevant des domaines mentionnés au 1° à 8° de l'article R 222-24-4.

Des services interrégionaux peuvent être créés pour tout ou partie des académies qui composent une région académique.

FO votera contre ce projet de décret.

Nous demandons du ministère un état précis et complet de toutes les mutualisations en cours, des services interacadémiques mis en place.

**SG** : il n'y aura pas d'autre projet de fusion. Sinon on le dirait. Des feuilles de route actuellement soumises à la concertation.

Le dialogue social : nous n'avons pas d'instance régionale (CT) : des travaux à venir pour préparer avec les OS les ordonnances de la loi Ecole de la confiance (concernant les CAEN et les CDEN). Concernant les CT : instances conjointes jusqu'en 2022

Nous allons poursuivre les travaux dans le cadre de notre groupe informel.

Nous ferons un état des lieux sur tel ou tel type d'organisation. Dès cet automne. Mi-nov. Faire le point sur les feuilles de route remontées par les académies.

**Votes :**

**Pour : personne**

**Contre : FO, CGT, FSU, SNALC**

**Abstentions : CFDT et UNSA**

**3°) Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, à l'indemnité de départ volontaire, au complément indemnitaire d'accompagnement, à la prime de reconversion professionnelle ainsi qu'au dispositif d'accompagnement des agents occupant un emploi fonctionnel**

Ce projet d'arrêté s'inscrit dans la volonté gouvernementale de se doter d'outils pour accélérer les mutualisations-restructurations dans le cadre de la réduction des dépenses publiques. Une chose est confirmée : la réforme territoriale et ses déclinaisons (DRONISEP, fusion Caen et Rouen...) est synonyme de mobilités forcées, de suppressions d'emplois. Quant à la situation des agents impactés par les

restructurations, FORCE OUVRIERE rappelle que la séparation du grade et de l'emploi, élément fondateur du statut avec le principe de carrière, doit rester la référence, et obliger l'administration à proposer d'autres emplois correspondant au grade de l'agent qui a perdu son emploi. Le transfert vers le privé ne doit en aucun cas être imposé.

**Votes :**

**Pour : UNSA et CFDT**

**Contre : FO et CGT**

**Abstentions : FSU et SNALC**

#### **4°) Projet de décret sur les expérimentations**

Cf. compte-rendu du précédent CTMEN de septembre, où l'ensemble des OS avait voté CONTRE.

L'examen du texte a dû être reporté.

Pour rappel il s'agit d'un décret d'application de la loi Ecole de la Confiance, permettant d'aller plus loin encore dans la possibilité de déroger localement aux normes, programmes et horaires nationaux, et obligations réglementaires de services. Cela va aggraver l'autonomie des établissements et encourager la multiplication des postes à profil (dans une situation où les CAP sont perdent leurs compétences en matière de mutation).

La FSU, l'UNSA et la CFDT cette fois voteront POUR, après avoir remercié le ministère qui a su tenir compte de leur demande : que les conseils des maîtres et les conseils d'administration puissent donner leur avis sur les projets d'expérimentation.

**Votes :**

**Pour : FSU, UNSA, CFDT**

**Contre : FO, SNALC, CGT**